

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 325 promulguant à la Côte française des Somalis

n° 325

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 28 Juin 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 49-574 du 20 mars 1949 relatif au régime monétaire en Côte française des Somalis et dépendances; le décret n° 49-275 du 20 mars 1949 relatif à l'émission de monnaies divisionnaires en Côte française des Somalis le décret n° 49-376 du 20 mars 1949 portant modification du régime monétaire en Côte française des Somalis le décret n° 49-377 du 20 mars 1949 portant modification du régime de l'émission en Côte française des Somalis ; l'arrêté du 20 mars 1949 fixant les modalités de l'émission en Côte française des Somalis : l'arrêté du 20 mars 1949 fixant la date de mise en application de la réforme monétaire et la valeur du franc de Djibouti. Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.